

TÉLÉCONSULTATION



TROUVER UN PRATICIEN

Plusieurs sites vous permettent de trouver des médecins et des praticiens (généralistes, spécialistes) près de chez vous et de prendre rendez-vous en ligne : Doctolib ; KelDoc ; Maiia ; Docavenue ; Allodocteur... pour une consultation en cabinet ou une téléconsultation.



DEMANDER UNE TÉLÉCONSULTATION

Depuis 2018, la téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Pour être mieux remboursé, le parcours de soins coordonnés doit être respecté : vous devez avoir déclaré un médecin traitant (renseignement sur ameli.fr).

- Votre consentement est nécessaire
- Le secret médical est respecté
- Vos données personnelles sont protégées

Informations sur le <u>médecin traitant</u> et le <u>remboursement</u> sur **ameli.fr**





COMMENT SE DÉROULE UNE TÉLÉCONSULTATION ET UN TÉLÉSOIN ?



AVANT VOTRE RENDEZ-VOUS

- Le professionnel vous a transmis toutes les informations nécessaires pour vous connecter.
- ✓ Veillez à avoir vos documents médicaux (ordonnances, résultats d'examens, radios, etc.) à proximité.
- Installez-vous dans un lieu calme et veillez à ne pas être dérangé au cours de votre rendez-vous.
- Connectez-vous quelques minutes avant l'heure du rendez-vous.



PENDANT VOTRE RENDEZ-VOUS

- Placez-vous face à la caméra, à une bonne distance.
- Vérifiez que vous voyez et que vous entendez bien le professionnel.
- Parlez assez fort.
- Vous pouvez être accompagné d'un proche, d'un aidant ou d'un professionnel de santé. En pédiatrie, la présence d'un adulte est nécessaire.
- À l'issue de la consultation ou du soin, le professionnel vous informe de la suite de votre prise en charge.



COMMENT PAYER ET ÊTRE REMBOURSÉ?

- La téléconsultation et le télésoin sont facturés au même tarif qu'une consultation ou une séance en présentiel.
- Le professionnel vous expliquera les modalités de paiement à distance qu'il utilise.
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation ou un soin en présentiel.